

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-24
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
CULTURE

**OBJET :
PROCES-
VERBAL DE
RECOLEMENT
2023 DU
MUSEE DU
LAURAGAIS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 JANVIER
2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17 JANVIER
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 31 JANV 2024

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 janvier 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES À Jacqueline RATABOUIL,
Philippe GUIRAUD À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Chantal BARTHES,
Adrien ROUZAUD À Denis BOUILLEUX,

Absents excusés :

Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commune de Castelnaudary a établi pour ses collections qui ont eu l'appellation Musées de France, celle du Musée du Lauragais, un plan de récolement décennal, pour la période 2015 – 2023.

Un procès-verbal doit être produit et transmis à la Direction des Affaires culturelles de la région Occitanie, dans lequel sont comptabilisés le nombre de numéros d'inventaire récolés et des objets manipulés, issus des collections Musée de France de la Ville de Castelnaudary.

Il est demandé à l'assemblée de prendre acte du procès-verbal de récolement 2023 du musée du Lauragais.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du procès-verbal de récolement 2023 du musée du Lauragais.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 24 janvier 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **31 JAN, 2024**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **26 JAN, 2024**
Par publication le : **31 JAN, 2024**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le **31 JAN, 2024**



ID : 011-211100763-20240124-DB202424DB-DE